



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 15 novembre 2017 au 16 février 2018)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2392 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2018, ainsi que de résolutions précédentes dans lesquelles le Conseil m'a demandé de rendre compte de l'exécution du mandat tous les 90 jours. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 15 novembre 2017 au 16 février 2018, la situation humanitaire et les avancées réalisées par la Mission dans la mise en œuvre de son mandat. On y trouvera également un bilan des progrès accomplis par les parties en ce qui concerne la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et la représentativité du Gouvernement.

II. Situation politique et économique

2. Pendant la période considérée, le processus politique a connu un nouvel élan avec la tenue de deux sessions du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix, organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et la signature de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Dans le même temps, de nouvelles consultations locales sont venues nourrir le dialogue national ouvert par le Gouvernement sud-soudanais en mai 2017. L'économie a continué de stagner, n'offrant que peu de signes de l'embellie dans les secteurs public et privé qui permettrait de lutter contre la pauvreté chronique et la difficulté des conditions de vie que connaît la majorité de la population du pays.

Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix

3. Le 28 novembre, à l'approche de la première session du forum de haut niveau pour la revitalisation, le Conseil des ministres de l'IGAD a publié un communiqué dans lequel il prend note du rapport de son envoyé spécial au Soudan du Sud, Ismail Wais, sur les échanges tenus avec les acteurs sud-soudanais préalablement au forum. Le rapport synthétise les réponses possibles à des questions sensibles comme le système de gouvernance provisoire, la restructuration administrative des États et le pouvoir législatif. Le 17 décembre, le Gouvernement a réaffirmé sa position selon laquelle le forum ne devrait pas être une renégociation de l'accord de paix de 2015.



Dans un communiqué de presse du 18 décembre, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition a répété qu'il considérait que les affrontements survenus à Djouba en juillet 2016 avaient signé l'échec de l'accord de paix.

4. Le 18 décembre, le Conseil des ministres de l'IGAD a ouvert le forum en exhortant les participants à s'engager à faire taire les armes immédiatement en signant un accord de cessation des hostilités. La première session du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud signé en août 2015 (« l'accord de paix ») s'est tenue du 18 au 21 décembre à Addis-Abeba, sous les auspices de l'IGAD. Le 21 décembre, l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire a été signé par 14 parties et par des intervenants sud-soudanais, l'IGAD et l'Union africaine, en qualité de garants, la délégation de médiation dirigée par l'IGAD et des partenaires internationaux, en qualité de témoins. Le Gouvernement provisoire d'union nationale, le M/APLS dans l'opposition, les anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), le Front de salut national et 10 autres mouvements ou partis d'opposition sont parties signataires de l'Accord.

5. Depuis le 24 décembre, date de l'entrée en vigueur de l'accord de cessation des hostilités, plusieurs violations ont été constatées et dénoncées. Le 15 janvier, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a signalé au Conseil des ministres de l'IGAD et à la Commission mixte de suivi et d'évaluation des violations de l'accord survenues au sud de Moundri entre le 22 décembre 2017 et le 8 janvier 2018 du fait de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), et à Koch le 24 décembre du fait de l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Des violations présumées continuent d'être signalées, ce qui indique que les parties principales ne respectent pas leurs engagements. Dans le même temps, les parties elles-mêmes ont dénoncé ou contesté des violations supposées, ce qui accentue la pression à laquelle les équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme sont soumises.

6. Le 12 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons fait une déclaration commune dans laquelle nous avons condamné les violations de l'accord de cessation des hostilités et affirmé avec fermeté qu'il devait y avoir des conséquences pour les parties qui en étaient responsables. La troïka formée par les États-Unis d'Amérique, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et a également fait une déclaration le 12 janvier, dans laquelle elle a condamné la poursuite des violations et s'est dite prête à demander des comptes aux responsables et à prendre des mesures à leur encontre. Le 25 janvier, le Conseil des ministres de l'IGAD a demandé à toutes les Parties d'enquêter et de faire un rapport sous un mois sur les violations, les cas de violences sexuelles et sexistes et le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que d'en identifier les responsables. Les déclarations de l'Union européenne et de la troïka, faites respectivement les 26 et 29 janvier, ont fait écho à cette question. Le 27 janvier, l'IGAD, l'ONU et l'Union africaine ont condamné conjointement les violations de l'accord de cessation des hostilités, demandé à ce que les responsables répondent de leurs actes et dénoncé les menaces proférées à l'encontre du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Le même jour, le Conseil des ministres de l'IGAD a validé dans un communiqué les rapports du Mécanisme sur les cas de violations vérifiés, et réaffirmé sa détermination à prendre les mesures nécessaires, notamment des sanctions ciblées, contre les responsables.

7. La deuxième session du forum s'est ouverte à Addis-Abeba le 5 février avec la participation de toutes les parties et tous les groupes d'intervenants sud-soudanais. Les débats se sont concentrés sur les mesures à prendre pour revitaliser le chapitre I

(Gouvernement provisoire d'union nationale) et le chapitre II (cessez-le-feu permanent et dispositions transitoires de sécurité) de l'accord de paix. Elle s'est terminée le 16 février sans que de réels progrès aient été accomplis quant à la réalisation des objectifs définis par la délégation de médiation de l'IGAD et sans qu'ait été défini le calendrier de la phase suivante. Cependant, les parties sud-soudanaises ont réaffirmé leur engagement en faveur du processus et approuvé les articles révisés des chapitres I et II sur lesquels elles étaient parvenues à un accord. Avant l'ouverture du forum, une coalition de 44 organisations de femmes a demandé une augmentation générale de la représentation des femmes dans les processus de paix et aux postes-clefs de l'administration et des services de sécurité au Soudan du Sud.

Évolution de la situation politique nationale

8. Malgré les efforts faits pour revitaliser l'accord de paix de 2015, les avancées sont limitées. Dans un rapport de situation envoyé à l'IGAD le 17 décembre, le Gouvernement a déclaré que l'application de l'accord de paix était en cours et que les retards étaient principalement dus à un manque de moyens financiers. Le 13 janvier, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a annoncé qu'il examinait les propositions des partis politiques et d'autres acteurs concernant les deux lois sur les partis politiques et les élections. Le projet de loi présentant les amendements nécessaires pour harmoniser la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan (2011) avec l'accord de paix doit être présenté au Parlement pour ratification.

9. La phase infranationale du dialogue national s'est poursuivie, notamment avec la volonté d'échanger avec les déplacés et les réfugiés. Les consultations dans le Bahr el-Ghazal septentrional et le Haut-Nil se sont terminées au cours de la deuxième moitié du mois de novembre avec entre autres une consultation organisée dans un site de protection des civils. En novembre et décembre, des consultations publiques ont été tenues avec des réfugiés sud-soudanais au Kenya et en Ouganda. Au cours du mois de décembre, les sous-comités ont achevé les consultations tenues en Équatoria-Central, dans la Zone administrative d'Abyei et au Bahr el-Ghazal occidental. Ils ont débuté leurs consultations en Équatoria-Oriental, dans les Lacs, au Pibor et en Équatoria-Occidental en décembre, et se sont rendus en Ouarrap début janvier. Les consultations tenues à Djouba se sont poursuivies en novembre et décembre avec la participation de la société civile, des jeunes, des anciens, des dirigeants religieux, des universitaires et des parlementaires.

10. La plupart des consultations des sous-comités semblent s'être déroulées dans une relative ouverture avec une large représentation de la population locale. Cependant, les contraintes politiques, financières, logistiques et pratiques ont cantonné les consultations aux zones globalement sous contrôle du Gouvernement. Le 18 janvier, le secrétariat au dialogue national a organisé une table ronde à Djouba sur la liberté d'expression, l'accès à l'information et la création de conditions propices au dialogue.

11. Le MPLS au Gouvernement a tenu une réunion avec les anciens détenus du MPLS, au Caire du 14 au 16 novembre, avec l'appui des Présidents égyptien et ougandais. La réunion a débouché sur une nouvelle déclaration de réunification du MPLS, suivie d'un plan de mise en œuvre élaboré le 15 décembre lors d'une réunion tenue à Entebbe. Un premier accord de réunification avait été signé en janvier 2015 à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

12. Entre la fin janvier et la mi-février 2018, le Président, Salva Kiir, a remplacé les gouverneurs du Terekeka, des Lacs orientaux, du Latjoor, du Boma, du Fleuve Yei et du Tonj, plus de 14 gouverneurs l'ayant ainsi été depuis qu'a été pris, le 14 janvier

2017, le décret présidentiel établissant un système comptant 32 entités. Le 16 février, le Président a décrété le remplacement des gouverneurs du Fleuve Yei et du Tonj. Entre la fin janvier et début février, le Président a également nommé de nouveaux secrétaires d'État au travail et à l'information. Le 19 janvier, le MPLS dans l'opposition pro-Machar a nommé de nouveaux gouverneurs pour l'Équatoria-Central et Wau.

13. Le 2 février, le Département d'État des États-Unis a annoncé des restrictions à l'exportation d'articles et de services de défense au Soudan du Sud. Des manifestations pro et anti embargo sur les armes ont été organisées dans le pays. Le 2 février également, l'Union européenne a ajouté à la liste des personnes visées par une interdiction de voyager et un gel des avoirs, Paul Malong, ancien chef d'état-major de l'APLS, Malek Reuben Riak, ancien chef adjoint des forces de défense de l'APLS, et Michael Makuei Leuth, Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement.

Évolution de la situation économique

14. L'économie a continué de stagner et présenté peu de signes de stabilisation et d'espoirs de reprise durable. La livre sud-soudanaise a continué de se déprécier et sa valeur est tombée d'environ 175 livres pour un dollar des États-Unis en novembre à 230 en février. L'inflation des prix à la consommation a légèrement ralenti mais a été estimée à 118 % en 2017 par le Bureau de statistique du Soudan du Sud. Par conséquent, le prix des produits de base, des transports publics et des services a fortement augmenté.

III. Situation de sécurité

15. Des affrontements violents entre l'APLS, l'APLS dans l'opposition et d'autres groupes armés ont continué de se produire dans tout le pays. Comme lors des périodes couvertes par les rapports précédents, ils ont principalement eu lieu dans certaines parties des régions du Haut-Nil et de l'Équatoria. La plupart des violations de l'accord de cessation des hostilités vérifiées par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour les mois de décembre et de janvier étaient mineures. En revanche, les violations signalées en février ont semblé indiquer que les parties prévoyaient de mener d'autres offensives et d'intensifier les combats. En outre, les parties n'ont pas respecté l'intégralité des dispositions de l'accord, notamment s'agissant de l'exigence de diffuser celui-ci à toutes leurs unités sur le terrain, de geler leurs positions, de se désengager des endroits où les forces en présence étaient proches, et d'informer le Mécanisme de tout mouvement militaire envisagé.

Région du Haut-Nil

16. Les conditions de sécurité sont demeurées instables dans la région du Haut-Nil, où des combats ont été signalés entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Dans le Jongleï, les deux forces se sont affrontées les 17 et 18 novembre dans les districts de Wau et de Mogok (comté d'Ayod,) l'APLS ayant conservé la mainmise sur Wau et ses alentours, tandis que l'APLS dans l'opposition aurait été stationnée près de Mogok. L'APLS aurait attaqué les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar près de Yuai le 29 décembre et à Wunbil, village voisin de Waat, le 31 décembre. Le 7 janvier, le premier Vice-Président, Taban Deng Gai, a entrepris un déplacement de deux semaines, pendant lequel il s'est rendu, avec un dispositif de protection rapprochée de taille, dans diverses localités du Jongleï, notamment à Bor,

Jali, Pajok, Panyagor et Yuai, afin de faire connaître l'accord de cessation des hostilités.

17. Les forces de l'APLS et de l'opposition sont restées proches à certains endroits du Haut-Nil. Le 24 novembre, des affrontements ont éclaté à Nasser et, le 26 novembre, une tentative d'avancée de l'APLS vers la région de Maiwut, contrôlée par l'opposition, a été repoussée par cette dernière aux abords de Pagak. Des tirs d'artillerie nourris ont également eu lieu entre les forces en présence à Atar les 7 et 17 décembre après que l'APLS aurait attaqué une position des milices Agwelek dirigées par le Général Johnson Olony sous l'égide de l'APLS dans l'opposition pro-Machar à Kola (comté de Manyo).

18. Dans le centre et le sud de l'Unité, les tensions ont persisté entre les forces de l'APLS et celles de l'APLS dans l'opposition. Selon un rapport du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, l'APLS dans l'opposition pro-Machar a pris le contrôle de Rubkway (sud de Bieh) le 20 novembre et fait prisonnier le Commissaire adjoint, qui est à ce jour maintenu en captivité. Des affrontements sporadiques ont également été signalés à Leer (comté de Leer), y compris des combats violents le 30 novembre à Leer et Thonyor, qui ont endommagé la base opérationnelle temporaire de la MINUSS à Leer. Les mauvaises conditions de sécurité dans la région de Roubkona ont été mises en évidence par une embuscade visant une compagnie de déminage sous contrat avec le Service de la lutte antimines près de Kaljak, le 10 décembre. L'APLS a mis en cause l'opposition dans cette affaire, mais celle-ci a démenti. L'APLS dans l'opposition pro-Machar affirme avoir repoussé une attaque de l'APLS à Bieh (comté de Koch) le 27 décembre. Des accrochages ont été signalés aux alentours de Koch les 12 et 13 janvier, notamment une attaque de l'APLS contre les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar, dont un organisme des Nations Unies actif à Buaw (comté de Koch) a fait état le 12 janvier, ainsi qu'un affrontement avéré le 12 janvier à Bol (entre Koch et Rubkway). Les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition pro-Machar se seraient affrontées le 2 février à Buoh, Mirmir, Buaw et Koch (comté de Koch), et le 10 février à Buaw et Rier.

Équatoria

19. La situation demeure tendue dans certaines zones de l'Équatoria. Le 19 novembre, les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar ont affirmé s'être affrontées avec des forces de l'APLS progressant vers la région d'Iyiri (État de Magwe). Après une opération de nettoyage menée par l'APLS contre des forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans la ville de Torit et aux alentours, plusieurs tirs d'armes de petit calibre et deux tirs de roquettes ont été entendus le 12 décembre aux abords de la base de la MINUSS à Torit. L'APLS dans l'opposition pro-Machar a nié toute implication dans ces tirs, qui auraient fait suite à une tentative des forces de l'APLS de capturer des soldats de l'opposition cachés dans la ville. Des affrontements ont également été signalés entre les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition pro-Machar au niveau de la rivière Lawaci, entre Pogee et Pajok (comté de Magwe), le 19 janvier, et à Loming, le 5 février. Dans le même temps, des embuscades signalées sur les routes reliant Djouba à Kapoeta, Juba à Torit, Kapoeta à Torit, Torit à Magwe et Kapoeta à Ngauro ont fait plusieurs victimes parmi les civils.

20. La situation dans le sud de l'Équatoria-Central demeure instable : des combats y ont été signalés entre les forces de l'APLS et celles de l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Le 14 décembre, un convoi d'organismes des Nations Unies et d'organisations humanitaires a été dévalisé près de la ville de Yei, entre Limbe et Koya. Un affrontement aurait eu lieu entre les forces de l'APLS et celles de l'APLS dans l'opposition pro-Machar à Lasu les 17 et 18 décembre, lors duquel l'APLS aurait

pris le contrôle du centre de Lasu, tandis que l'opposition était stationnée dans les environs. Le 24 décembre, les forces de l'APLS auraient attaqué une position de l'APLS dans l'opposition pro-Machar à Lujulu, à proximité de la frontière avec la République démocratique du Congo, et tué quatre civils. Le 25 décembre, un civil aurait été tué et quatre autres blessés lorsque des forces de l'APLS auraient ouvert le feu sur des civils dans la ville de Yei. Des affrontements ont également été signalés entre les deux forces à Bazi, Kaia et Morobo le 3 janvier. Des figures d'autorité de Yei ont affirmé que des heurts entre les deux forces survenus dans la région d'Iraga (comté de Morobo) le 4 janvier avaient fait des victimes parmi les civils. L'APLS dans l'opposition pro-Machar a également affirmé que, le 9 janvier, les forces de l'APLS avaient attaqué leur position à Wunaleng, (environ 12 kilomètres à l'ouest de Djouba). L'APLS a refusé de confirmer cette information.

21. Des problèmes de sécurité en Équatoria-Central ont continué d'être signalés. Le 22 novembre, la Police nationale sud-soudanaise a déployé des effectifs dans la région de Gudele (Djouba) pour désarmer des voleurs de terres présumés, et deux civils ont été tués. Le 25 novembre, des hommes armés ont tendu une embuscade à un véhicule civil sur la route de Yei, près de la base de la MINUSS, dans la Maison des Nations Unies à Djouba. Le 4 janvier, des attaques menées par des groupes armés contre des positions de l'APLS à Gudele et Kapuri (ouest de Djouba) ont été signalées, ainsi qu'une fusillade près du site de protection des civils de la MINUSS jouxtant la Maison des Nations Unies.

22. Dans l'est de l'Équatoria-Occidental, des affrontements sporadiques entre les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition pro-Machar ont été signalés. Le 26 novembre, l'APLS aurait attaqué des positions de l'opposition situées entre la ville de Moundri et Bangolo ainsi qu'à Wiro (est de Lui) et à Nywu (sud-ouest de Moundri), faisant trois morts parmi les civils. Entre le 30 novembre et le 2 décembre, les forces de l'APLS auraient lancé des offensives contre des positions de l'opposition à Kedibo, Bangolo et Garia. Le 1^{er} décembre, le gouvernement a toutefois nié toute attaque de l'APLS contre des zones contrôlées par l'opposition. Les opérations de nettoyage menées par l'APLS aux environs de la ville de Moundri ont poussé les civils à fuir, et les routes reliant Moundri à Bangolo, Moundri à Kedibo et Moundri à Lakamadi étaient inaccessibles du fait des conditions de sécurité. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a signalé un affrontement à Landigwa le 24 décembre entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar à la suite d'un déplacement de l'APLS de Bari vers Garia. Le 2 janvier, des sources locales ont signalé un déploiement massif de forces de l'APLS sur la route reliant Moundri et Bangolo.

Région de Bahr el-Ghazal

23. La situation en matière de sécurité était également tendue dans la région de Bahr el-Ghazal. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les 15 et 17 novembre, des hommes armés auraient attaqué des soldats de l'APLS du poste de contrôle de Bringi sur la route reliant Wau et Baqari. Le 27 novembre, des soldats de l'APLS qui auraient attaqué des civils entre Agok et Momoi Bomas ont par la suite été arrêtés et placés en détention par le Service national de sécurité. Le 17 décembre, des combats auraient éclaté entre les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar et une force conjointe du Mouvement pour la justice et l'égalité et de l'APLS près du village de Yangusi (sud de la ville de Raja). Dans une autre affaire, huit personnes ont été tuées dans une attaque menée par un groupe armé contre deux véhicules civils près de Khor Birdi (sud de la ville de Raja).

24. À Ouarrap, dans le cadre du désarmement des civils, les forces de l'APLS ont commencé de fouiller les maisons. Une aggravation de l'insécurité a également été

signalée entre Tonj et Lakes et, dans le comté de Wun Lit, du bétail a été volé par des hommes armés venant de Rumbek-Nord. Dans l'État des Lacs, le 9 décembre, deux camions d'un prestataire de l'ONU ont été la cible de coups de feu près de Cueicok, dans le payam de Mayom (comté de Rumbek-Centre).

Conflits intercommunautaires

25. Outre le conflit opposant le Gouvernement et l'opposition armée, les tensions intercommunautaires ont continué de faire de nombreux morts parmi les civils lors de vols de bétail, du fait d'actes de représailles meurtriers et de différends concernant les terres et les ressources naturelles. Dans l'État des Lacs, les tensions entre des sous-groupes des Dinka Agar ont persisté, avec des affrontements meurtriers dans le comté de Malek le 6 décembre et des contre-attaques visant les villages de Cueicok et Kabur-William et le payam de Mayom le 8 décembre, qui ont fait au moins 120 morts et 70 blessés. Les 16 et 17 décembre, à Ouarrap, 43 personnes ont été tuées et 53 blessées lors d'une attaque menée par des jeunes Thiik contre des Jalwa à Panjak Boma (comté de Wun Lit). Les 27 et 28 novembre, à Jongleï, des jeunes Murle ont attaqué le comté de Duk Payuel ; une quarantaine de civils ont été tués et plus d'une cinquantaine de femmes et d'enfants ont été enlevés. Après l'attaque, le Président a lancé un ultimatum, appelant à la libération des personnes enlevées et à la restitution du bétail volé, et convoqué les gouverneurs locaux. Le 22 décembre, 17 personnes auraient été tuées et 18 blessées dans un affrontement entre deux sous-groupes de la communauté Abii près de Pariak pour des questions d'accès aux pâturages.

IV. Situation humanitaire

26. La situation humanitaire reste grave au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies estime qu'en février 2018 le pays compte 1,8 million de personnes déplacées et que quelque 2,4 millions de Sud-Soudanais se sont réfugiés dans les pays voisins, dont 2 millions depuis le début du conflit, en décembre 2013. En 2017, environ 700 000 personnes ont fui le pays, soit à peine moins qu'en 2016, où ce chiffre était de 760 000. Les femmes et les enfants représentent environ 85 % des réfugiés sud-soudanais en Ouganda, qui en accueille à lui seul plus d'un million.

27. L'insécurité alimentaire est généralisée. Une réduction du nombre de personnes en souffrant était attendue à la suite des gains enregistrés après les récoltes au quatrième trimestre de 2017. Toutefois, selon les prévisions, la période de soudure devrait commencer plus tôt que d'habitude et entraîner une augmentation du nombre de personnes considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire grave, lequel devrait passer de 4,8 millions à fin 2017 à 5,1 millions entre janvier et mars 2018. La malnutrition aiguë est répandue, notamment parmi les enfants et les femmes. Environ 1,1 million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë, dont quelque 280 000 de malnutrition aiguë sévère. Renk, le Haut-Nil, le Twic, le Ouarrap et la région de Bagari dans le Wau sont aujourd'hui confrontés à des niveaux de malnutrition aiguë extrêmement critiques, tandis que 31 comtés des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Unité, de certaines parties du Jongleï, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Oriental affichent des niveaux critiques.

28. Les affrontements armés, l'insécurité et les problèmes d'accès continuent d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. En 2017, les organisations humanitaires ont signalé 1 159 cas d'entrave au Soudan du Sud. Il s'agit du plus grand nombre jamais enregistré sur une année, en forte hausse par rapport à 2016 (908 cas) et 2015 (909 cas). En 2017, 54 problèmes de sécurité ont entraîné la réaffectation temporaire de 612 agents humanitaires. En outre, malgré d'intenses négociations, les travailleurs humanitaires se voient encore parfois refuser le passage aux points de

contrôle. Des entrepreneurs chargés de transporter des produits humanitaires ont signalé des cas d'extorsion sur la route reliant Djouba à Bentiu, qui s'étend sur 1 028 kilomètres et sur laquelle plus de 66 points de contrôle ont été recensés. Cette situation perdure malgré la publication, en novembre, d'un décret présidentiel visant à garantir la circulation libre et sans entrave des membres d'organismes d'aide dans le pays.

29. Nonobstant ces difficultés, quelque 5,4 millions de personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire au Soudan du Sud en 2017, contre un objectif de 6,2 millions de personnes fixé d'après une estimation des besoins d'assistance. Sur 12 mois, 5,4 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et à la subsistance et 2,5 millions de personnes une trousse sanitaire d'urgence, 2,1 millions de personnes ont eu accès à des sources d'eau de meilleure qualité et 1,9 million de personnes ont bénéficié de services de protection humanitaire. Environ 900 000 personnes, dont 160 000 enfants, ont été traités contre la malnutrition.

30. À la fin de 2017, le Plan d'aide humanitaire avait été financé à hauteur de 71 % de la somme annoncée de 1,6 milliard de dollars. Le Plan d'aide humanitaire de 2018 nécessite 1,7 milliard de dollars de financement pour fournir assistance et protection à quelque 6 millions de personnes.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

31. La MINUSS a continué d'appliquer une stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet, axé sur la protection par le dialogue et la participation politique, elle a noué des relations avec des acteurs politiques et d'autres parties prenantes au plus haut niveau grâce aux bons offices de mon Représentant spécial. À ce titre, ce dernier a souligné qu'il incombait au Gouvernement et aux parties de protéger les civils, de respecter le cessez-le-feu et de garantir à la MINUSS et aux travailleurs humanitaires le libre accès aux populations, conformément à l'Accord de paix, à l'accord de cessation des hostilités de décembre 2017 et à l'engagement pris par le Président lui-même. En janvier, il s'est également entretenu avec le Ministre de l'intérieur et le chef du Service national de sécurité afin de rappeler la nécessité d'une plus grande coordination en ce qui concerne la sécurité autour des sites de protection des civils de Djouba, en réaction aux récents problèmes de criminalité observés. Dans le reste du pays, la MINUSS a organisé 32 ateliers et activités à l'échelle infranationale, auxquels ont participé 4 051 personnes (dont 1 116 femmes), sur des thèmes liés à la cohésion sociale, à la réconciliation et à la gestion des conflits. Au titre du suivi d'un atelier organisé en septembre 2017, à Bor, avec son concours, pour mettre fin aux hostilités entre de jeunes Dinka et de jeunes Nuer vivant sur le site de protection, la Mission a facilité, en décembre, la mise en place d'un programme « Sport au service de la paix ». Dans la ville de Wau, elle a facilité une discussion entre des responsables gouvernementaux et des déplacés sur la création de conditions sûres propices au retour volontaire des populations déplacées. La MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont animé conjointement une conférence pré-migration à l'intention des pasteurs misseriya soudanais et des communautés d'accueil dinka malual de l'Aweil-Est afin de limiter les violences liées aux migrations. La Mission a également apporté son appui à un forum de dialogue destiné aux communautés de l'est de Bentiu dont l'objectif était de gérer les conflits intercommunautaires liés au retour des personnes déplacées. Elle a en outre organisé trois forums de ce type à l'intention des

communautés en conflit d'Apuk, d'Aguok, de Kuac et d'Abiem (Gogrial) en vue d'atténuer les tensions, et des dialogues à Yambio et Torit, en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales, afin de promouvoir la confiance entre les communautés et les forces organisées.

32. Dans le cadre du deuxième volet, axé sur la protection des civils menacés de violences physiques, la Mission assurait au 13 février 2018 la protection de 204 247 déplacés répartis sur cinq sites prévus à cet effet, dont 114 245 à Bentiu, 38 113 à Djouba, 24 417 à Malakal, 2 296 à Bor et 25 176 à Wau. À Leer, dans le Sud de l'Unité, un site de protection temporaire hébergeait 1 316 personnes déplacées. Il convient de noter une légère diminution du nombre de déplacés présents sur les sites de protection en raison de la fermeture du site de Melout et de la décongestion des sites de Wau. Afin de renforcer le caractère civil des sites, la MINUSS a maintenu des réunions hebdomadaires avec les responsables communautaires pour leur rappeler leurs responsabilités en matière de lutte contre la criminalité dans l'enceinte des sites. À Djouba, à la suite de l'attaque perpétrée contre des travailleurs humanitaires le 25 octobre 2017, elle a organisé des réunions avec les dirigeants communautaires et les prestataires de services humanitaires afin de traiter les plaintes et de réaffirmer sa politique de tolérance zéro en ce qui concerne la violence à l'égard des partenaires humanitaires. Des réunions-débats avec des représentants communautaires ont été organisées à intervalles réguliers sur les sites de Wau, Malakal et Bentiu pour discuter des solutions de la Mission en matière de lutte contre la criminalité.

33. La MINUSS a procédé à 164 perquisitions sur des sites de protection des civils, qui ont abouti à la confiscation d'articles prohibés tels que des armes, des munitions, des drogues illicites et des biens volés de l'Organisation. Au 12 février 2018, 25 personnes soupçonnées d'atteintes graves à la sécurité sur ces sites se trouvaient dans des centres de détention de la MINUSS à Bentiu, Djouba et Malakal. Au total, 342 cas d'infraction et d'atteinte à la sécurité ont été relevés sur l'ensemble des sites de protection au cours de la période considérée. La plupart des cas ont été signalés à Bentiu (160 cas), à Djouba (79 cas) et à Malakal (68 cas). Les types d'infractions les plus signalés étaient l'agression (39 cas) et le vol (25 cas). L'atteinte la plus grave s'est produite le 1^{er} janvier sur le site de Bentiu, lorsque quatre Casques bleus ont été blessés et trois véhicules de la MINUSS endommagés. Le 25 janvier, la MINUSS a fait face à un problème de sécurité lié à une opération menée par les services nationaux de sécurité pour appréhender des ravisseurs présumés à proximité d'un site de protection des civils à Djouba. Elle a fermé l'accès au site et intensifié les patrouilles dans la zone exempte d'armes qui l'entoure, tout en procédant à des recherches pour s'assurer qu'aucun suspect ne se trouvait sur le site et qu'aucune activité illicite n'y avait cours. Les tensions avec les autorités au sujet d'infractions perçues comme étant le fait de personnes vivant sur les sites de Djouba ont été ravivées à la suite de plusieurs faits survenus en janvier, qui ont conduit la MINUSS à renforcer ses patrouilles et à œuvrer à améliorer la coordination et la mise en commun de l'information avec les autorités nationales sur le terrain.

34. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention et l'atténuation de la violence commise contre les civils au-delà de ses sites de protection. Au cours de la période considérée, elle a effectué 6 124 patrouilles (de courte et longue durées, aériennes, fluviales et à pied), dont des patrouilles régulières à l'extérieur des sites à Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau. Elle a notamment procédé à des déploiements et des patrouilles systématiques, y compris des patrouilles pédestres intégrées, afin d'évaluer la situation et de faciliter le dialogue avec les communautés d'accueil et les déplacés. Elle a intensifié ses patrouilles sur la rive occidentale du Nil et dans les régions de Kaka, Maiwut, Nasser et Pagak. Dans le Haut-Nil, elle a maintenu des patrouilles régulières à Aburoc, Kodok et Tonga. Elle a également effectué des patrouilles dans des zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition dans les

régions d'Akobo, de Cueibet, de Kajo Kaji, de Raga et d'Yei, ainsi que dans le nord-est du Jongleï et dans le triangle de Wau. Elle a discuté du rétablissement de sa présence à Akobo en vue de prévenir et d'atténuer les conflits, et de créer les conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour éventuel des personnes déplacées. Le 25 janvier, elle a inauguré une nouvelle base à Yei (Équatoria-Central), dans le but de renforcer la confiance et d'encourager les retours volontaires.

35. Dans le cadre du troisième volet, axé sur la mise en place d'un environnement protecteur, la MINUSS a collaboré avec les autorités et les représentants de la société civile pour instaurer des conditions plus propices au retour des populations déplacées. À Melout, la Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec leurs partenaires humanitaires, ont appuyé le retour de 255 personnes déplacées et la réintégration d'environ 300 personnes. Le site de protection des civils de Melout a été fermé le 20 décembre. À Bor, la Mission et ses partenaires humanitaires ont facilité le retour à Fangak de 251 déplacés. À Wau, la MINUSS et les organisations humanitaires ont progressé dans la mise en œuvre du plan d'action visant à créer un environnement protecteur propice au retour des populations déplacées. Parallèlement, la Mission a lancé 20 projets à effet rapide visant à soutenir les communautés d'accueil autour des sites de protection des civils, à promouvoir la coexistence pacifique, à renforcer les opérations menées par la police nationale autour des sites et à créer des conditions propices au retour et à la réintégration. À Bentiu, elle a également plaidé en faveur de l'élargissement du concept de zone exempte d'armes. Les acteurs humanitaires et le Gouvernement se sont entendus pour coordonner l'évacuation du périmètre autour de cette zone et créer une route périphérique qui faciliterait les patrouilles de la MINUSS.

36. La Mission a continué de collaborer avec les femmes au niveau infranational pour ce qui est de prévenir les actes de violence sexuelle et sexiste, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, et de renforcer la participation des femmes aux processus de paix. Fin décembre, 21 dialogues et forums avaient été organisés sur ces thèmes avec des responsables féminines d'organisations issues de la société civile et d'organisations communautaires. Faisant fond sur une étude qu'elle avait conduite avec le PNUD sur les capacités du système de justice national, elle a recueilli des informations et des données sur les poursuites concernant des crimes perpétrés contre des femmes et des enfants en temps de conflits. Ce travail s'inscrit dans la droite ligne des efforts déployés pour mettre en place une unité spécialisée dans la lutte contre les crimes liés aux conflits, en particulier la violence sexuelle et sexiste.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

37. La situation en matière de droits de l'homme est restée préoccupante au Soudan du Sud. Les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire, notamment le meurtre, les violences sexuelles liées aux conflits et les déplacements de civils, se sont poursuivies dans tout le pays. Au cours de la période considérée, la MINUSS a confirmé le meurtre d'au moins 148 civils, dont neuf femmes, et au moins 41 cas de blessures, dont 11 concernaient des femmes. Tout porte à croire que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés, mais l'insécurité et les problèmes d'accès aux victimes continuent d'entraver les enquêtes sur les violations présumées des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, les spécialistes des droits de l'homme de la MINUSS ont vu leur action retardée et leur accès aux victimes refusé par les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition et un commissaire de comté. La Mission a consigné des faits prouvant 19 cas de violences sexuelles liées au conflit (10 viols, huit viols en réunion et une tentative de viol), qui ont fait 24 victimes féminines, dont 11 enfants. Dix de ces cas de violences ont été attribués à l'APLS,

six au M/APLS dans l'opposition pro-Machar, deux à des hommes armés non identifiés et un au Service national de sécurité.

38. Le 11 décembre, dans un contexte d'insécurité croissante, le Président a pris le décret n° 35/2017, qui a instauré l'état d'urgence pour trois mois dans les Lacs occidentaux, le Gok et les Lacs orientaux, et autorisé l'emploi de la force aux fins du désarmement des jeunes. La Mission note que les exigences de procédure relatives à l'instauration de l'état d'urgence semblent ne pas avoir été respectées au regard de la loi sud-soudanaise. Au cours de la période considérée, l'état d'urgence a été prolongé dans le Gogrial, le Tonj, le Wau et l'Aweil-Est en vertu de la publication, le 9 novembre, du décret présidentiel n° 28/2017. Des informations faisant état de pouvoirs étendus attribués à l'APLS en matière d'arrestation et de détention de civils, notamment dans le Gogrial et l'Aweil-Est, ont suscité des préoccupations, alors même qu'une telle attribution n'était pas prévue par la loi. Lors d'un discours prononcé le 26 janvier à Cueibet (Lacs), le Gouverneur de Gok a annoncé qu'en vertu de l'état d'urgence, les infractions commises par des civils avant et après l'instauration de celui-ci, telles que le meurtre, le vol et le pillage, seraient jugées par le tribunal militaire. Il a en outre prévenu que l'armée avait reçu l'ordre de désarmer par la force et d'ouvrir le feu en cas de refus d'obtempérer. Toutefois, aux termes de la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan (2011), le droit à la vie et le droit à un procès équitable ne doivent pas être suspendus pendant l'état d'urgence.

39. Les conditions de détention et les conditions matérielles dans les établissements pénitentiaires, qui ne respectaient pas les normes internationales en la matière, restent extrêmement préoccupantes. Des cas de détention prolongée, arbitraire et par procuration ont été observés. Ainsi, le 20 novembre, dans le cadre d'activités de suivi menées à la prison centrale d'Aweil, la MINUSS a recensé 86 cas de détention prolongée et arbitraire. La surpopulation demeure une préoccupation importante dans ce centre, qui accueillait plus de 400 prisonniers et détenus à la fin de janvier 2018, pour une capacité d'accueil officielle de 150 personnes. Le 22 décembre, à la prison de Torit, la MINUSS a recensé 65 détenus placés en détention provisoire, dont huit garçons et deux femmes. Dans neuf cas, l'ordre de placement en détention provisoire avait expiré.

40. L'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les violations et les crimes liés au conflit ainsi que d'autres violations des droits de l'homme demeure un sujet de préoccupation. Le 14 décembre, le Président a promu à des postes de direction de l'APLS, par voie de décret, trois responsables gouvernementaux inscrits sur la liste des sanctions établie au titre de la résolution [2206 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Le 9 février, la formation spéciale du Tribunal militaire de l'APLS a annoncé l'ajournement des verdicts du procès de 11 soldats de l'APLS accusés d'avoir commis divers crimes et violations des droits de l'homme au complexe de l'hôtel Terrain en juillet 2016.

41. Le 12 février, la Haute Cour de Djouba a condamné à mort par pendaison James Gadet Dak, l'ancien attaché de presse du dirigeant du MPLS dans l'opposition, Riek Machar, pour violation de l'article 64 (trahison) de la loi sur le Code pénal sud-soudanais (2008), ainsi qu'à 20 ans de prison pour violation de l'article 75 (publication ou diffusion de fausses déclarations préjudiciables au Soudan du Sud) et à un an de prison pour violation de l'article 76 (atteinte à l'autorité du Président ou insulte au Président). M. Dak a le droit de faire appel de cette décision dans un délai de 15 jours.

42. La situation des médias et des journalistes demeure très difficile au Soudan du Sud, ces derniers étant toujours victimes de harcèlements injustifiés, de menaces et d'arrestations et de détentions arbitraires par les forces de sécurité. Le 24 novembre,

la MINUSS a fait part au Service national de sécurité de ses préoccupations au sujet de la censure, qui a continué d'être appliquée, notamment le 7 décembre, à l'encontre du journal *Juba Monitor*, et, le 15 décembre, à l'encontre du journal *Dawn*. Le 7 février, la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme a publié un rapport annuel couvrant la période allant de juillet 2016 à juin 2017, dans lequel elle a noté que les violations liées au conflit, telles que le meurtre, les violences sexuelles et les déplacements massifs de civils, demeurent fréquentes. Entre autres recommandations formulées dans ce rapport, elle a demandé au Gouvernement de mettre en place les institutions de justice transitionnelle prévues au chapitre V de l'Accord de paix de 2015. Également en février, la Division des droits de l'homme de la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression au Soudan du Sud depuis la crise de juillet 2016.

43. Au cours de la période considérée, la MINUSS a conduit sept sessions de formation sur les droits de l'homme et les normes relevant du droit international humanitaire à 372 représentants d'organes nationaux de sécurité, dont 95 femmes. Les campagnes de sensibilisation du public aux droits de l'homme ont notamment donné lieu à 25 séances d'information sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, auxquelles ont participé 1 602 personnes, dont 1 061 femmes. Du 25 novembre au 10 décembre, Journée des droits de l'homme, l'ONU a appuyé des activités de sensibilisation à l'occasion de la campagne annuelle de lutte contre la violence sexiste menée à l'échelle mondiale. La MINUSS a également formé 40 membres du Service national de sécurité et 30 membres des assemblées législatives, à Djouba, en ce qui concerne la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits.

44. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a consigné des faits prouvant 92 infractions, dont 42 violations graves confirmées concernant au moins 2 154 enfants (1 254 garçons, 888 filles et 12 enfants de sexe inconnu). Près de la moitié des cas confirmés ont été imputés à l'APLS.

45. La MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont continué d'appuyer le travail effectué par la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en vue de déterminer l'âge des enfants associés à des forces et groupes armés dans l'Équatoria-Occidental. Au total, ce travail a permis d'identifier 700 enfants, dont 218 filles, associés à deux groupes armés. Un premier groupe composé de 311 de ces enfants a officiellement été libéré le 7 février. La MINUSS a organisé 50 sessions de formation et de sensibilisation à la protection de l'enfance, auxquelles ont participé 3 457 personnes (dont 1 242 femmes) issues de la MINUSS, des forces et groupes armés, des autorités publiques et de la population.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

46. La MINUSS continue de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire là où cette protection est demandée. Durant la période considérée, les missions qui en ont bénéficié sont, entre autres, celles qui ont été conduites à Amadi, Ezo, Moundri, Tamboura (Équatoria occidentale), Guit, Roubkhona (Unité), Aburoc et Tonga (Haut-Nil). Les équipes chargées de l'ingénierie ont quant à elles continué de remettre en état et d'amender des tronçons de routes et des ponts, au profit à la fois de l'économie locale et de l'acheminement de l'aide humanitaire. Ainsi, en novembre, un tronçon de 205 kilomètres de la route reliant Malakal à Melout a commencé d'être rénové, au début de janvier le pont d'Akoka (Haut-Nil) a été remis en état et en février, la

réparation de la route entre Bor et Pibor a été achevée. En décembre, la Mission a annoncé qu'elle comptait doubler le kilométrage des routes qu'elle réparait et restaurait chaque année, en fixant son objectif à 2 350 kilomètres pour 2018.

47. Durant la période considérée, à la demande des organisations humanitaires, le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de procéder à des inspections et à des opérations de déminage à Aburoc, Mathiang et Urieng (Haut-Nil). Il s'est également acquitté de ces tâches sur des pistes d'atterrissage situées à Jangok, Malakal, Pibor et Roubkhona afin de faciliter les opérations menées par la Mission et celles conduites à des fins humanitaires. Sur la période en question, grâce à 49 équipes de lutte antimines déployées dans tout le pays, une superficie totale de 3 356 480 mètres carrés a été déminée et remise en usage, et 11 126 engins explosifs et 178 409 armes légères et munitions ont été prélevés et détruits.

D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

48. Mon Représentant spécial a continué d'exercer ses bons offices pour promouvoir la pleine application de l'accord de paix et d'insister pour que toutes les parties participent de bonne foi au forum de haut niveau pour la revitalisation organisé sous l'égide de l'IGAD et assistent aux deux séries de pourparlers qui ont eu lieu à Addis-Abeba. Il a également rencontré les principales personnalités de l'opposition à l'extérieur du pays afin de les encourager à prendre part aux efforts de revitalisation, et s'est régulièrement entretenu avec le Président et des dirigeants nationaux à Djouba, ainsi qu'avec des acteurs étatiques et locaux, les engageant à adhérer à l'accord de cessation des hostilités. À Djouba, il a en outre tenu régulièrement des réunions avec les membres du corps diplomatique en vue d'harmoniser les positions des partenaires internationaux et de favoriser le processus de paix dans son ensemble.

49. La MINUSS a continué d'appuyer les activités du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en fournissant un soutien logistique et en assurant une protection armée, en facilitant les déplacements des 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme et en participant aux patrouilles intégrées lors des visites sur le terrain. À la suite de la signature de l'accord des hostilités en décembre 2017 et compte tenu des nouvelles charges incombant au Mécanisme, elle s'est réunie régulièrement avec ce dernier pour rationaliser les activités de coordination et d'appui, notamment la planification destinée à augmenter le nombre de patrouilles préventives conjointes et à faire en sorte que le déploiement soit plus réactif en cas de violation du cessez-le-feu. Du 23 au 25 janvier, à Addis-Abeba, elle a en outre contribué, avec le Mécanisme et les parties prenantes, dont des groupes armés et l'APLS, à un atelier de caractère technique qui visait à cartographier les positions des divers groupes armés à travers le pays.

50. Afin d'aider à la création des unités mixtes intégrées de police, l'un des objectifs de l'accord de paix, la MINUSS applique des recommandations visant à répondre aux questions d'enregistrement, de formation et autres qui se posent avec la mise en place des premiers éléments de police mixte intégrée. Les membres de la police de la MINUSS continuent de conseiller cinq divisions de police à Djouba qui ont déjà reçu une formation, et aident le personnel du siège de la police mixte intégrée à élaborer un système d'archivage. L'enregistrement des policiers membres de ce corps de police dans la base de données de la Police nationale est en cours.

51. La création d'un Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et d'autres mécanismes de justice transitionnelle, prévue par l'accord de paix, a peu progressé. À la mi-décembre 2017, le Conseil des ministres a approuvé le projet de statut, dans lequel sont définis le rôle, la structure, la composition et la juridiction du Tribunal mixte,

ainsi que le projet de mémorandum d'accord. De 12 au 14 décembre, le comité chargé par le Gouvernement de mettre en place une commission vérité, réconciliation et apaisement a organisé un débat de trois jours à Djouba pour traiter de la base législative sur laquelle il est prévu que cet organe repose. Les 25 et 26 janvier, la MINUSS et le PNUD ont organisé une réunion sur la justice transitionnelle, à laquelle ont participé les responsables locaux des sites de protection des civils de Djouba et des représentants du Ministère de la justice, afin de recueillir leurs vues sur les processus et mécanismes de justice transitionnelle définis dans l'accord de paix de 2015. Les participants ont estimé que la justice transitionnelle devait rester un sujet de discussion prioritaire et recommandé au forum de revitalisation d'Addis-Abeba de repousser la date limite fixée pour l'établissement des mécanismes ad hoc et de mettre en place le Tribunal mixte dans les meilleurs délais.

52. La station de radio publique de la Mission, Radio Miraya, a activement contribué à sensibiliser le public à l'accord de cessation des hostilités. Elle continue de développer ses programmes et de chercher les moyens d'étendre son aire de diffusion jusque dans les zones les plus reculées du pays. La MINUSS a quant à elle élaboré des supports imprimés, y compris dans les langues locales, qui sont destinés à être distribués à la population pour l'informer de l'accord de cessation des hostilités. Le 31 janvier et le 1^{er} février, elle a aidé à l'organisation d'un atelier visant à promouvoir la participation des femmes aux processus de paix en cours au Soudan du Sud.

VI. Effectifs de la Mission et état d'avancement du déploiement des contingents

53. Au 12 février 2018, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 664 personnes, dont 876 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 228 femmes, soit 26 %), 1 395 membres du personnel recrutés sur le plan national (dont 197 femmes, soit 14 %) et 393 Volontaires des Nations Unies (dont 122 femmes, soit 31 %). Durant la période considérée, un coordonnateur pour les questions relatives à la situation des femmes a été nommé dans la Mission.

54. À la même date, la Mission comprenait 1 643 policiers sur les 2 101 autorisés, dont 553 policiers hors unités constituées (dont 110 femmes, soit 20 %), 1 019 membres d'unités de police constituées (dont 153 femmes, soit 15 %) et 71 agents de l'administration pénitentiaire (dont 20 femmes, soit 28 %). On attend l'arrivée d'une unité de police constituée ghanéenne de 170 agents à Wau et le déploiement d'une unité rwandaise entièrement féminine à Djouba en mars 2018.

55. Également au 12 février 2018, l'effectif militaire se composait de 12 987 personnes : 187 officiers de liaison (dont 15 femmes, soit 8 %), 384 officiers d'état-major (dont 42 femmes, soit 11 %) et 12 416 membres des contingents (dont 378 femmes, soit 3 %).

56. Pour l'heure, sur un effectif autorisé de 4 000 soldats de la force de protection régionale, 1 030 ont été incorporés, dont 27 des 41 éléments affectés au quartier général, l'intégralité de l'unité du génie bangladaise et du bataillon népalais à capacité d'intervention rapide ainsi que le détachement précurseur du bataillon d'infanterie éthiopien. Le corps principal du bataillon d'infanterie rwandais a commencé d'arriver dans le pays en février et, selon les prévisions, devrait être déployé en totalité au début de mars.

57. La MINUSS a continué de consolider son programme déontologie et discipline mettant l'accent sur la nouvelle stratégie présentée par le Secrétaire général dans son rapport de février 2017 ([A/71/818](#) et [A/71/818/Corr.1](#) et [A/71/818/Add.1](#)). En ce qui

concerne les responsabilités mentionnées dans ledit rapport, elle a organisé des séances d'initiation à l'intention du personnel nouvellement recruté et mis en place un programme obligatoire de mise à niveau, axé sur la nouvelle stratégie préconisée par le Secrétaire général. Elle a en outre élaboré un plan détaillé prévoyant que soient régulièrement conduites des évaluations du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles assorties de recommandations dont l'application ferait l'objet d'un suivi et de comptes rendus.

58. Tous les contingents ont procédé à des évaluations du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur le lieu de leur déploiement. En partenariat avec l'équipe spéciale chargée de la prévention de ces abus, des mécanismes de plainte de proximité ont été institués à Aweil, Bentiu, Bor, Gorom, Djouba, Malakal et Yambio, l'objectif étant de donner à la population locale un moyen fiable de signaler en toute sécurité et confidentialité des actes présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause le personnel des Nations Unies. En décembre 2017, la Défenseuse des droits des victimes s'est rendue au Soudan du Sud en vue d'appuyer les efforts déployés par la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Durant la période considérée, la Mission a enregistré 12 allégations, ce qui porte à 139 le nombre total de plaintes non vérifiées.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

59. Durant la période considérée, la MINUSS a enregistré 30 violations de l'accord sur le statut des forces. Un fait particulièrement préoccupant s'est produit à Leer le 30 novembre 2017, lorsque les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition pro-Machar se sont engagées dans de violents combats à proximité de la base opérationnelle temporaire de la Mission. Celle-ci a protesté contre ces heurts auprès du Gouverneur du Liech-Méridional, qui a décidé de ne pas déployer de soldats ni de faire usage d'armes à feu aux environs de la base.

60. En tout, on a enregistré 12 cas de restrictions de la circulation visant des opérations de la MINUSS. La restriction la plus préoccupante, mise en place depuis le 13 décembre 2017 et pour laquelle le Gouvernement n'a pas encore fourni d'explication convaincante, concerne les patrouilles à pied effectuées à Torit. Durant la période considérée, les spécialistes des droits de l'homme de la MINUSS chargés de contrôler la situation à cet égard et d'en rendre compte se sont vu refuser à cinq reprises un droit d'accès. Deux nouveaux cas d'arrestation et de détention de membres du personnel de la Mission ont en outre été signalés ; dans un cas, la personne arrêtée a été libérée après quatre jours de détention, dans l'autre, elle a été libérée au terme d'une détention de six heures environ. Le sort de deux membres du personnel arrêtés en 2014 reste inconnu et la MINUSS n'a pas été autorisée à les voir malgré de multiples demandes adressées au plus haut niveau du Gouvernement.

61. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS au Soudan du Sud se sont produites. Le 26 novembre 2017, cinq membres du personnel de la Mission en possession de visas d'entrée valides, qui rentraient dans le pays, ont été refoulés à l'aéroport international de Djouba par des agents de la Direction nationale de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, au motif que les tampons de sortie n'avaient pas été apposés sur leurs laissez-passer des Nations Unies à leur point de départ. Par ailleurs, deux membres du personnel de la MINUSS ont rapporté qu'ils avaient été harcelés ou agressés. Enfin, à deux reprises, les biens de la MINUSS ont été saisis ou confisqués.

62. Six restrictions signalées impliquaient le M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Il s'agissait dans cinq cas (quatre dans le Haut-Nil et un dans le Bahr el-Ghazal occidental) d'entraves à la liberté de circulation et, dans un cas (Unité), de menaces dirigées contre le personnel et les locaux de la Mission.

63. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de relevés mensuels et à l'occasion d'entretiens avec les responsables compétents.

64. Afin de prévenir et de limiter les menaces pesant sur le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies, la Mission poursuit l'application de mesures de gestion des risques de sécurité comprenant notamment le renforcement de la protection physique des locaux des Nations Unies, l'utilisation de systèmes d'alerte et de systèmes de localisation du personnel, le resserrement de la coopération, la mise en commun d'informations et le maintien de contacts avec les services de sécurité du Gouvernement. La MINUSS continue d'utiliser les moyens de communication et d'information multimédias pour faire mieux connaître à la population le mandat qui a été confié à la Mission et le rôle que jouent les Casques bleus dans la consolidation de la paix et la protection des civils au Soudan du Sud.

VIII. Aspects financiers

65. Dans sa résolution 71/308, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 071 000 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Au 14 février 2018, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS était de 285,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 2 512,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

66. Le forum de revitalisation organisé sous l'égide de l'IGAD offre au Gouvernement et aux parties de l'opposition une bonne occasion de renouer le dialogue en vue de parvenir à une paix durable. La signature de l'accord de cessation des hostilités, le 21 décembre 2017, a représenté une étape importante et une évolution positive qui a montré que les parties pourraient enfin vouloir faire taire les armes et œuvrer à la paix. Les violations avérées qui ont suivi et les accusations réciproques proférées par les parties ont toutefois fait douter de la détermination de celles-ci à honorer les engagements signés. Je tiens à rappeler une fois encore aux parties, comme il a été souligné dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date du 8 février dernier, que la région et la communauté internationale observant attentivement l'évolution de la situation, les violateurs et perturbateurs de l'accord de paix ne resteront pas impunis. Cette action de revitalisation donne aux protagonistes la possibilité de montrer au monde et au peuple sud-soudanais qu'ils sont capables de faire abstraction de leurs différences pour le bien de la nation et de sa population. Le dialogue et les accords doivent s'accompagner d'une évolution du même ordre dans la manière d'agir de toutes les parties et d'une amélioration de la situation sur le terrain.

67. Par ailleurs, compte tenu des risques qui peuvent naître d'initiatives de paix disparates et non coordonnées, j'exhorte les pays voisins du Soudan du Sud, la région et l'ensemble de la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour coordonner les actions visant à consolider le processus de paix et pour faire en sorte que les parties prenantes régionales et internationales poursuivent un même objectif, ce qui est essentiel pour mettre un terme à la crise sud-soudanaise.

68. Au Soudan du Sud, les débats généralement ouverts et directs qui ont lieu lors des consultations tenues dans le cadre du dialogue national donnent des signes encourageants, de même que les déclarations de bonne intention faites par les animateurs de ce dialogue. Il est évident que celui-ci n'est pas aussi rassembleur et inclusif qu'il pourrait l'être. J'engage les organisateurs de ces échanges à faire preuve d'audace et le Gouvernement sud-soudanais à être ouvert aux vues et recommandations qui en sont issues. Je demande en outre instamment aux autorités de prendre les mesures propres à remédier à la dégradation de la situation des droits de l'homme dans le pays, qui reste alarmante.

69. La nécessité de paix va de pair avec l'impératif humanitaire, à savoir sauver des vies et aider les millions de Sud-Soudanais dans la pauvreté qui souffrent d'insécurité alimentaire et n'ont qu'un accès très limité aux services de base. Je salue à cet égard les efforts déployés par les organisations et intervenants humanitaires. L'ampleur des menaces et des risques auxquels ces derniers sont exposés dans leur travail est toutefois inacceptable, comme il ressort du nombre encore jamais atteint (28) de travailleurs humanitaires tués au Soudan du Sud en 2017. J'exhorte donc toutes les parties à renoncer aux actions susceptibles de perturber l'acheminement de l'aide vitale et aux mesures visant à imposer des contraintes supplémentaires à cette activité. En parallèle, je demande au Gouvernement de respecter ses engagements en levant les obstacles auxquels se heurte la MINUSS et en facilitant les opérations de la Mission, notamment le déploiement de la force de protection régionale.

70. Dans le courant du mois de mars 2018, le Conseil de sécurité doit examiner la question de la prorogation du mandat de la MINUSS, une fois que l'évaluation de la Mission aura été achevée. Je ne doute pas que le Conseil se penche attentivement sur les recommandations qui seront formulées à l'issue de l'évaluation et y intègre les décisions issues du forum de haut niveau pour la revitalisation.

71. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil de la MINUSS pour leur engagement indéfectible. Sous la conduite éclairée de mon Représentant spécial, David Shearer, ils continuent de travailler avec courage pour protéger des centaines de milliers de civils, sauvegarder les droits de l'homme, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et promouvoir un processus politique ouvert à tous. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont fourni à la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je remercie également mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, pour son appui au processus de paix dans la région. Je félicite enfin le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, qui, en partenariat avec l'ONU, n'ont pas ménagé leurs efforts pour soulager les souffrances de la population civile du Soudan du Sud.

